LE JURIDIQUE, UN OUTIL AU SERVICE DE VOTRE PERFORMANCE!

Les projets IT deviennent de plus en plus complexes par leur dimension multiple : multi-acteurs, multi-technos, multi-territoires, multi-bénéficiaires, multi-réglementaire...

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, ITLAW Avocats affirme la pertinence et l'efficacité de sa démarche alliant expertises multiples, expériences, méthode Agile, organisation et valeurs humaines.

Depuis sa création en 2005 par Maître Claudia Weber, le cabinet ITLAW Avocats offre ainsi à ses clients une expertise juridique transverse d'exception sur toutes les problématiques en lien avec les technologies.

est une époque qui nous semble aujourd'hui dater de plusieurs siècles... Pourtant. le monde professionnel sans recours systématique à l'informatique était encore bien présent à l'aube des années 1990. « Lorsque j'ai commencé mon métier, il y a 26 ans, l'informatique était à peine développée dans les entreprises; puis, avec l'explosion d'Internet dans les années 2000, tout s'est accéléré, tout a changé, et le système d'information est devenu un des piliers des entreprises et des organisations ».

Cette phrase de Claudia Weber illustre à quel point la fondatrice d'ITLAW Avocats fait partie des visionnaires de son activité. Après être passée par les grands cabinets en place, y compris internationaux, elle fonde en 2005 son cabinet d'avocats expert en droit de l'informatique et des technologies de pointe, de la propriété intellectuelle et de la protection des données, répondant aux problématiques

d'innovation, de contrats, de RGPD, d'audit de licences, d'intelligence artificielle, de (cyber) sécurité, de e-santé, de gestion de projet et de règlement des litiges par voie amiable ou contentieuse. Sa vision? Faire du juridique, non plus une contrainte administrative, mais un véritable outil au service des projets de ses clients. Alors que le raz-demarée informatique traverse le monde économique, l'activité du cabinet rencontre immédiatement son public.

Par ailleurs, au sein de son entreprise, Claudia Weber décide également de suivre un chemin qu'elle avait imaginé après ses nombreuses expériences. « ITLAW Avocats est né de cette volonté que j'avais de créer un cabinet différent, dans lequel l'humain serait au cœur de l'activité : une expertise visant l'excellence combinée à une écoute attentive du client pour lui proposer une solution sur-mesure répondant à ses besoins. »



Claudia Weber

L'union fait la force

Cette vision humaine du métier, Maître Claudia Weber l'applique tout aussi bien à ses clients qu'à ses collaborateurs. Aujourd'hui, face à l'industrialisation des processus, à l'automatisation des métiers, elle est persuadée qu'il faut renforcer la dimension humaine en privilégiant le collectif. Ce retour à l'humain devient critique dans les métiers juridiques, en particulier dans l'activité du droit des technologies qui se complexifie du fait de ses dimensions multiples. C'est l'union des différences qui fait la force. Claudia Weber s'appuie sur un management tourné

un management tourné
vers la responsabilisation,
l'autonomie, l'excellence et
la formation, afin de faire
monter ses collaborateurs

en compétences, développer leurs talents et permettre ainsi d'apporter à chaque dossier les compétences pertinentes et transverses. « J'étais un peu en avance, en sourit-elle. En 2005, le travail de l'avocat était encore organisé sur une hiérarchie verticale. cloisonnée et rigide. Par opposition à ce schéma que je trouve inadapté, j'ai mis en place une organisation horizontale où la hiérarchie est basée sur la compétence. Le collectif, le collaboratif, les soft skills, la méthode Agile... je suis dedans depuis 16 ans et c'est la seule manière de trouver des solutions concrètes aux problématiques complexes! Avec l'évolution des pratiques, cette organisation transverse est mieux comprise aujourd'hui ».

Si le futur est, par essence, incertain, la fondatrice d'ITLAW Avocats a déjà anticipé une certaine évolution de son métier. Les entreprises internalisent un grand nombre d'activités juridiques en recrutant des juristes IT, IP et Data, en déployant des « LegalTechs ». Dans ce contexte, la place de l'avocat va nécessairement bouger.

Tout en continuant ses activités classiques, le cabinet a développé son ADN: le traitement de dossiers complexes. En effet, pour répondre à ces dossiers et garder, ainsi, un temps d'avance sur le marché il est indispensable de disposer d'une équipe multipotentielle et de travailler avec la méthode dite « Agile ».

Imaginez un projet innovant mêlant de l'intelligence artificielle, de la blockchain, des IoT connectés via la 5G à différents systèmes avec des accréditation différentes, le tout sur un SI hybride hébergé dans différents pays sur lequel travaillent plusieurs acteurs (prestataires, éditeurs, constructeurs, opérateurs), dans le secteur de la santé, de la banque, des assurances, des OIV, ou de la défense (secteurs dits sensibles) et destinés à des clients localisés dans le monde entier! Pour analyser les risques d'un tel projet et identifier les règlementations applicables afin qu'il soit conforme au droit les compétences multiples, l'expérience, l'opérationnel et l'organisation sont indispensables.

« Mon équipe est structurée pour répondre à ce type de dossiers. Elle dispose d'un socle de compétences transverses et dont chacun est expert de facon approfondie : droit de l'informatique, droit des contrats IT et RGPD mais encore propriété intellectuelle. audiovisuel, presse, internet, contentieux et pénal, sécurité, innovation, le divertissement numérique, la RSE... Me concernant, j'ai une expertise très pointue en contrats IT, audit de licences, analyse de risques, gestion de projets, médiation et coaching de directeurs sur les négociations complexes. Aujourd'hui, les réglementations sont tellement nombreuses, elles s'imbriquent, parfois se contredisent voire sont lacunaires : un juriste ne peut gérer seul un tel niveau de difficulté multidimensionnel. » Travailler en équipe sur les projets complexes nous permet d'obtenir la meilleure qualité possible, d'être créatifs et de toujours trouver des solutions. ».



De multiples offres pour préparer l'avenir

Afin de répondre toujours plus efficacement au besoin de ses clients, ITLAW Avocats a également construit plusieurs offres multi-compétences. Combinant les volets juridiques, financiers, technologiques et organisationnels, ces offres innovantes construites comme des « bureaux » ont été créées avec des partenaires du cabinet d'anciens DSI, directeurs qualité, directeur des achats, responsables compliances - et permettent d'apporter aux clients une réponse globale, concrète et pragmatique : juridique, financière, opérationnelle et organisationnelle. Le cabinet ancre ainsi le juridique dans le concret des problématiques rencontrées par les entreprises telles que la transformation digitale, la sécurité et les audits de licences pour créer de la valeur, de l'optimisation et de la performance.

Claudia Weber a également créé une Legaltech concentrant ses 26 ans d'expérience en contrats IT. Cette application se nomme « Clause to you ». Il s'agit d'une « intelligence non-artificielle », selon les mots de Claudia Weber, qui permet aux utilisateurs de chercher des clauses pour rédiger des contrats sur-mesure, et de trouver des alternatives pendant les négociations. Cette application innovante est disponible en mode SaaS, les clauses sont régulièrement mises à jour en fonction des évolutions de jurisprudences et de la règlementation et est complétée d'un service de proximité si un client se pose des questions ou s'il a besoin d'une clause très spécifique et de formations pratiques sur les enjeux et la compréhension des clauses. Avec cet outil,

ITLAW Avocats se rapproche de ses clients en leur faisant économiser leur denrée la plus précieuse : le temps.

Autre idée du cabinet, celle de former les professionnels au travers de formations traditionnelles mais également de Masterclass sur des sujets spécifiques : un concentré de connaissances, de bonnes pratiques transmises sur une demi-journée pour apporter aux clients les réponses à leurs auestions et des outils concrets essentiels à leurs projets. ITLAW Avocats propose également des webinars pour condenser les connaissances qui peuvent être approfondies lors des Masterclass. « Ceux qui veulent se former ne sont pas obligés de prendre un module de deux jours « rédigez votre contrat IT » par exemple. Chacun crée sa formation sur mesure en fonction des points spécifiques dont il a besoin. ».

Recommandé par Best Lawyers, Décideurs, Le Monde du droit et The Legal 500, le cabinet ITLAW Avocats s'est forgé depuis sa création une réputation d'excellence en allant au-delà du juridique pour proposer un véritable accompagnement « de bout en bout ». L'alliance de l'humain, de l'expertise et de l'expérience est gage d'une importante plusvalue pour les clients : « L'amélioration continue est une valeur importante que je partage avec toute mon équipe. Chaque occasion est pour nous d'apprendre et de transmettre. Et en passant du temps avec des ingénieurs, des acheteurs, des marketeurs, des dirigeants, des professionnels du terrain, nous apprenons aussi beaucoup. Nous avons créé une spirale positive et contagieuse!».